



ASTIRA

Association Sportive des Tireurs Arédiens

Siège Social : Mairie de Saint Yrieix la Perche - 87500

Fédération Française de Tir

Ligue du Limousin

Club n°2787054

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2025

En prélude à l'ouverture de l'Assemblée générale, monsieur GUILHOT, référent sport au conseil municipal de Saint Yrieix s'est adressé aux membres du club et a confirmé que l'extension du stand va être réalisée et que les membres du club peuvent débiter le déboisement du merlon droit du stand n°2, action préalable aux travaux de terrassement.

1 / OUVERTURE DE SÉANCE :

Début de séance à 10h00

État des effectifs à ce jour : 210

Quorum : 70 (33 % des licenciés)

Nombre d'adhérents présents ou ayant remis un pouvoir : 118 votants soit 56% des licenciés.

donc le quorum est atteint.

2 / APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2024

Aucune remarque n'est formulée, et le PV de l'Assemblée générale soumis au vote des membres présents ou représentés est approuvé à l'unanimité.

3 / RAPPORT MORAL :

Deux points majeurs sont suivis par le comité directeur ;

- Le nombre de licenciés qui était de 183 en fin de saison 2023/2024 est passé à 210 en fin de saison 2024/2025 Afin de pouvoir accueillir les tireurs, le club a progressivement augmenté le nombre de séances encadrées. De plus un projet d'extension avec 10 postes de tir supplémentaires est en cours de réalisation.

- Afin d'encadrer les nouveaux licenciés et permettre une pratique du tir avec un maximum de sécurité un effort particulier a été porté sur la formation de nouveaux cadres chargés de l'encadrement des nouveaux licenciés et l'incitation à pratiquer des compétitions.

Le rapport moral soumis au vote des membres présents ou représentés est approuvé à l'unanimité

4 / ORDRE DU JOUR

4.1 / ARRÊTÉ DES COMPTES à la date du 15/06/2025 :

Cotisations brutes :	30 350,00 €
Prélèvements FFT/Ligue régionale/Comité départemental :	-16 537,00 €
Part du club :	+ 13 813,00 €
Organisation de challenges	+ 939,00 €
Total recettes	14752.00 €

Les principaux postes de dépenses sont :

Achat 3 Victorys (avec Revente des 3 Buckmarks)	1 949,00 €
Point de vente (achat des vêtements club)	1 932,82 €
Travaux /entretien stand	5 247,66 €
Bureautique (internet, papier, cartouches imprimantes...)	1 407,69 €
Fabrication d'une série de clés de sécurité	772,80 €
Frais de gestion (internet, ordures, Dekra, matériel bureautique, etc.)	1 919,60 €
Engagements, cibles couleur, frais de déplacement pour compétitions	<u>1 630,69 €</u>
Total dépenses	= 13 428,57 €

Bilan financier annuel : + 1323,43 €

Sur compte courant : total 23/24 + bilan 2024/2025 = 29310,05€+1323,43€= **30633,48 €**

Sur livret A : 4120,81 € (essentiellement cautions clés).

4.2 / MONTANT DES COTISATIONS :

En raison de l'augmentation de la part de la FFT de 5€ par licence adulte pour la saison 2025/2026 (la part FFT sera de 69€, la part Ligue de 10€ et la part du comité départemental de 3€, soit un prélèvement de 82€ sur chaque licence) et des frais d'aménagement prévus pour l'extension du stand du stand (postes de tir, panneaux d'isolation, éclairage, remise en peinture des locaux existants...) le montant de la cotisation adulte est proposé à 150€.

Pour rappel, le montant de la cotisation était de 140€ depuis 2015 et avait été maintenu alors que la part FFT avait augmenté à plusieurs reprises.

Les cotisations « jeunes de moins de 20 ans » seront de 80€ et la carte deuxième club sera de 60€.

L'opération Pass'sport organisée par le ministère de la jeunesse et des sports, qui a pour but de réduire de 70€ les cotisations des jeunes entre 14 et 17 ans bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire est reconduite (décret 2025-630 du 8 juillet 2025).

Les réductions « familles » (20 € pour un membre du couple ainsi que pour les enfants majeurs à charge des parents) est maintenue.

Ces propositions soumises au vote des adhérents sont approuvées à l'unanimité

4.3 / CRÉNEAUX D'OUVERTURE DU STAND

Les créneaux des séances encadrées par des formateurs brevetés sont toujours :

Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ;

Dimanche de 9h00 à 12h00 ;

Mercredi de 14h00 à 17h00 ;

Jeudi de 9h00 à 12h00 ;

Vendredi de 14h00 à 17h00 (uniquement pour les tireurs à poudre noire).

Je rappelle qu'il est strictement interdit d'effectuer des tirs en étant seul au pas de tir

Compte tenu du risque de nuisances sonores, les tirs ne doivent pas débuter avant 9h00 le matin et je demande aux utilisateurs d'armes longues de gros calibre de s'équiper de réducteurs de son lorsque cela est possible.

4.4 / FORMATIONS – ENCADREMENT ET PRÉPARATION A LA COMPÉTITION

L'ouverture du stand doit se faire sous la responsabilité d'un directeur de séance breveté désigné par le Président du club. De plus chaque « pas de tir » doit être encadré de préférence par un formateur CAC, un animateur ou un initiateur.

Dans ce but la formation de nouveaux responsables qualifiés CAC (Compétence à accueillir et conseiller) a été organisée et un recyclage a été organisé au profit des animateurs dont la validité du diplôme était sur le point d'expirer.

Actuellement le club compte :

- 10 formateurs titulaires du certificat de compétences à accueillir et conseiller (CAC) ;
- 13 formateurs titulaires du brevet fédéral d'animateur ;
- 2 formateurs titulaires du brevet fédéral d'initiateur

Je rappelle que le club est enregistré auprès de la FFTir comme école de formation et permet à ses licenciés de progresser dans la filière cibles de couleur.

Les formateurs CAC permettent d'accueillir, et de faire passer le certificat de connaissances de sécurité qui permet à tout licencié d'aller pratiquer le tir sportif sans être encadré par un formateur breveté.

Les formateurs titulaires du brevet fédéral d'animateur permettent de poursuivre l'apprentissage du tir sportif, et de valider les candidats aux cibles blanche et jaune.

Les formateurs titulaires du brevet fédéral d'initiateur permettent de poursuivre l'apprentissage du tir sportif, et de valider les candidats aux cibles orange et vertes.

La validation des cibles bleue marron et arc en ciel est assurée par le Référent Entraînement de la Ligue (REL) qui est titulaire du brevet fédéral d'entraîneur et qui est présent avec une carte 2^{ème} club.

Pour info, le club compte :

- 123 licenciés « cible blanche » ;
- 63 cibles jaune ;
- 30 cibles orange ;
- 11 cibles vertes ;
- 2 cibles bleues.

4.5/ COMPTE RENDU GESTION SPORTIVE

Challenges locaux ;

Comme chaque année le club a organisé en juin trois challenges locaux : armes de poing, armes longues et poudre noire. Ces challenges permettent à certains de découvrir des disciplines officielles comme le tir de vitesse en « 3/7 » sur cibles pivotantes, ou le tir de vitesse sur gongs.

Organisation du championnat départemental armes anciennes/poudre noire

Participation des tireurs du club à des compétitions officielles

4.6 / TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DU STAND

Pour cette saison, les travaux n'ont pas été limités à l'entretien des installations et des espaces verts, et de casiers de supports de cibles.

Au stand n°2, le pare-balles a été rénové et les panneaux de fermeture ont été remplacés.

A Saint YRIEIX la PERCHE le 21 juin 2025,

Laurent Guichard
Président



Serge Bernier
Vice-Président



Luc Rossignol
Secrétaire

